



Paris, le 9 octobre 2020

COMMISSION
DES
AFFAIRES SOCIALES

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT
DE LA SECURITE SOCIALE POUR 2021

Branche Famille

Mme Élisabeth Doineau, rapporteure

Questionnaire à l'attention des associations familiales

Audition du 15 octobre 2020 à 9h

1. *Quel regard portez-vous sur l'évolution de la politique familiale depuis ces cinq dernières années ?*

Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elle a été sinusoïdale, peu lisible pour le grand public et les allocataires. Totalement orientée vers des économies, alors que la branche famille est excédentaire, celles-ci ont été effectuées en "picorant" de ci, de là et parfois jusqu'à la "mesquinerie", lorsqu'on a reporté la prime de naissance, 2 mois après la venue du bébé !

Cela dit, le CNAFAL n'a pas été contre la modulation des allocations familiales, en fonction du revenu des ménages : en effet, lorsqu'on sait que les français, depuis au moins une décennie, sont soumis à l'austérité salariale, sans compter la précarité, il n'était pas aberrant de diviser par deux, le montant des "allocs", pour les familles, ayant un revenu supérieur à 6000 € net par mois et par quatre, pour celles gagnant plus de 8000 € mensuels.

La politique familiale est devenue, depuis 2012, une variable d'ajustement du déficit budgétaire, même si on l'a masqué en augmentant l'ARS de 25% et en revalorisant le **complément familial versé** aux familles modestes de 3 enfants et plus.

De même, la suppression de la réduction d'impôt, pour frais de scolarité des enfants, était aussi une mesquinerie.

En prenant du recul, on peut considérer que les aides aux familles, représentent un ensemble protéiforme, disséminé entre des prestations financières, des majorations de retraite, des avantages fiscaux, des crèches et haltes-garderies.

Cela dit, le CNAFAL n'est pas sur un registre nataliste. Chaque couple, chaque femme, doit être maître de ses choix et de sa conception de la famille.

Cela dit aussi, le CNAFAL ne cesse de dénoncer le trou béant



représenté par la tranche d'âge 15/25 ans et ce n'est pas "l'aumône" de la "garantie jeune" qui résoudra le problème sur le fond ! Cette situation représente un vrai scandale et d'abord **pour les "jeunes" sortant de l'ASE**, sans qualification, abandonné à eux-mêmes, pour la plupart et que l'on retrouve parmi les jeunes SDF. Il suffit de consulter les chiffres officiels !

Un autre point découle d'une certaine manière, de la réponse aux questions proposées, le taux de travail des femmes, et plus particulièrement des mères, dépend largement de l'offre de modes de garde, qui doivent être variés, suffisants, adaptés au travail, tel qu'il est devenu aujourd'hui : travail de nuit, travail décalé, travail fractionné sur le plan horaire, travail le dimanche et le week-end. Il faut ajouter à cela, que l'on va chercher le travail de plus en plus loin. En moyenne, 45 kms parcourus chaque jour, et le plus souvent en voiture... Quelle coordination à l'intérieur du couple avec les "cumuls" : horaires et gestion du stress ! Voilà qui n'est pas pris en compte, jusqu'à présent ?

Enfin le CNAFAL rajoute également et depuis très longtemps, la prise en charge de l'enfant par le couple, dès la 1^{ère} année, au moins avec un congé parental partagé et suffisamment rémunéré, pour qu'il soit réellement partagé et pas seulement pour quelques semaines !

Sur la question de la démographie et de la fécondité, le CNAFAL se refuse à faire chorus avec les discours catastrophistes tenus-ci ou là, notamment au sein du mouvement familial, pour plusieurs raisons :

- ✓ La fécondité française se maintient à un niveau élevé, par rapport aux autres pays européens ; la natalité est globalement stable en France, depuis la fin du "baby-boom".
- ✓ La légère baisse du nombre des naissances, s'explique par la diminution de la population féminine, en âge de procréer (presque un million de femmes).
- ✓ L'âge moyen de la maternité, poursuit sa hausse : entre 30 et 31 ans, c'est une moyenne !

C'est une tendance lourde constatée depuis maintenant 40 ans : mise en couple "durable" de plus en plus tardive, accès massif des femmes aux études supérieures, recherche d'emploi stable, etc. La maternité n'est plus l'horizon unique et premier de la femme ; on a changé d'époque, heureusement ! Il est vrai, qu'à peu près l'âge, à partir de 30 ans, le taux de fécondité baisse. Mais la PMA pour toutes, supplée ce constat biologique et l'allongement de la durée de vie de l'être humain, permet aux couples quarantenaires, d'être parents sans difficultés et n'en déplaît, aux "traditionnalistes" chagrins !

Ce qu'ajoute sur ce sujet, parfois le CNAFAL :

- ✓ Les choix de procréation et donc de régulation de naissances, sont propres à chaque couple et à chaque femme en particulier, c'est leur liberté !



- ✓ La situation de l'emploi, la nature des emplois, l'obligation d'aller le chercher de plus en plus loin, ne facilite pas la décision de procréer, qui exige un minimum de sérénité et de stabilité ! Or, la précarité rampante, est trop souvent le lot des familles.
- ✓ A cela, il faut ajouter le chômage massif des jeunes, même chez les diplômés !
- ✓ L'explosion des contrats précaires et une réalité pesante : 65% des contrats aujourd'hui, sont de courte durée.

En résumé, le désir d'enfant est corrélé à la confiance en l'avenir et à un minimum de qualité de vie.

2. *Quelle appréciation faites-vous de l'allongement du congé paternité prévu par le PLFSS pour 2021 ?*

Cela va dans le bon sens, mais c'est un tout petit pas (voir notre préambule).

3. *Quel est votre avis sur les conclusions du rapport sur « les 1000 premiers jours » ?*

C'est un excellent rapport qui va dans le bon sens et surtout d'une prise de conscience, qui devrait s'étendre, non seulement aux professionnels de l'enfance, mais aussi aux élus, notamment des collectivités locales. Le CNAFAL, a été lui-même auditionné et nous avons mis l'accent, par choix, sur la "protection de l'enfance", parent pauvre des politiques publiques : (formation des travailleurs sociaux, obligation des lois sur la PMI, peu honorée, pénurie de médecins PMI, visites à domicile, peu pratiquées, partenariat laissant à désirer).

4. *Quelles mesures devraient selon vous être prises pour soutenir les familles dans le cadre du PLFSS ?*

Les "**points info familles**", doivent être développés avec un réel accueil physique et ouvert, des familles, avec partage d'expériences, mêlant professionnels et parents. Les RAQVAM pourraient être un excellent support à ces échanges. Certes, le site des Caisses des Allocations Familiales, donne des adresses, mais rien ne vaut la rencontre, le contact.

5. *Quel bilan faites-vous à ce stade de la mise en œuvre de la COG 2018-2022, notamment en matière de développement des modes de garde ?*

Bilan très mitigé, du fait de la sous-indexation des prestations familiales, des effets de seuil perdurent. La PREPARE devait être indexée sur les salaires et non sur les prix. Le congé des aidants familiaux doit être sérieusement amélioré.

6. *Quel bilan faites-vous des mesures de soutien aux familles prises depuis le début de la crise sanitaire ?*

Il était essentiel de soutenir l'ensemble des structures d'accueil de la petite enfance, même en service réduit. De même, le maintien à flot



des foyers de jeunes travailleurs, qui risquaient de se retrouver à la rue. Il faut saluer l'engagement de la CNAF. Il faut aussi souligner l'engagement social dans le soutien aux familles et aux personnes âgées. **L'aide exceptionnelle de solidarité** a été importante, pour soulager financièrement, mais aussi pour atténuer "la peur du lendemain". **Un regret, le CNAFAL aurait souhaité la mise en place de la gratuité des masques**, pour l'ensemble des revenus inférieurs à "2 SMIG". En effet, pendant plusieurs mois, les masques étaient beaucoup trop chers pour les familles modestes, malgré les dons effectués par certaines communes ou départements.

7. *Avez-vous été associés aux travaux conduits par le Gouvernement pour l'élaboration des ordonnances sur la petite enfance (habilitation de la loi « société de confiance » puis habilitation prévue dans le projet de loi « accélération et simplification de l'action publique) ? Quel est votre appréciation des principales mesures qui devraient y figurer ?*

Le CNAFAL, en effet a été contacté pour une audition à l'Assemblée Nationale, sur le droit à l'erreur.